

Délibération n°2024-01-02

Réf. Nomenclature « Actes » : 7.1.1

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Débat d'Orientations Budgétaires 2024**

| Nombre de membres du conseil | |
|------------------------------|-----|
| En exercice | 101 |
| Présents | 66 |
| Pouvoirs | 14 |
| Votants | 80 |

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 février, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 6 février 2024 par monsieur Pierre Chevalier, Président, s'est réuni à Ussel.

Serge Peyraud est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :**

| | | | | | |
|----------------------|---|------------------------|-------------------|---|--------------------------|
| Aubessard Anne-Marie | à | Jean-Pierre Saugeras | Jouve Nicolas | à | Aurélie Gibouret-Lambert |
| Badia Maryse | à | Sandra Delibit | Junisson Mady | à | Jean-Pierre Guitard |
| Calla Tony | à | Michel Pesteil | Le Gall Nathalie | à | Franck Rebuzzi |
| Cornelissen Tony | à | Gilles Barbe | Parrain Céline | à | Philippe Pelat |
| Cronnier Pierrick | à | Yoann Fiancette | Ribeiro Sophie | à | Marilou Padilla-Ratelade |
| Delpy Daniel | à | Jacqueline Cornelissen | Sauviat Jean-Marc | à | Sébastien Devallière |
| Gantheil Robert | à | Philippe Roche | Valibus Michèle | à | Christophe Arfeuillère |

- Élus excusés :**

Arnaud Gérard ; Bauvy Claude ; Bodeveix Jean-Pierre ; Bourzat Michel ; Bredèche Robert (représenté) ; Brindel Stéphane (représenté) ; Briquet Isabelle (représenté) ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Couderc Daniel ; Gruat Xavier ; Jouve Patrick ; Juillard Patrice ; Le Royer Sandrine ; Louradour Pierrick ; Mazière Daniel ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Stéphane ; Prabonneau Sylvie ; Repezza Guillaume ; Ronceray Pascal ; Sarfati Laurent ; Simandoux Nelly (représenté).

Le Président rappelle que, conformément aux dispositions applicables aux EPCI comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, le conseil communautaire doit tenir un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois précédant la présentation et le vote du budget.

Ainsi, le Président présente au conseil communautaire :

1. les principales perspectives d'évolution pour l'année 2024
2. les principales orientations budgétaires pour l'année 2024

Le rapport d'orientations budgétaires est joint à la présente.

Après en avoir débattu, le conseil communautaire :

- **PREND ACTE** du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2024.

| A l'unanimité | |
|---------------|----|
| Votants | 80 |
| Pour | 80 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la
sous-préfecture,

À Ussel, le 15 février 2024

Le Président,
Pierre Chevalier

